



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015
Convocation le 13 février 2015

Présents : Germain BUCHET, Marion BERSON-GEANT, Viviane BERNIER, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Dominique GRIS, Fabienne GRU, Djamila LASRI, Lucie LE PAGE, Xavier BELAIR, David DUPUTEL, Thibaut FERTE, Emmanuel FLINNOIS, Stéphane MOURET, Emmanuel PETIOT, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS.

Absents : Xavier TERRADE, Frédéric VANÇON

Pouvoir : Marie-Hélène HOFFER à Thibaut FERTE
Muriel HURTIS à Germain BUCHET
Jean Michel DEBCZAK à Marie-Hélène DAUPTAIN

Secrétaire de Séance : Djamila LASRI

Ouverture de Séance : 20H45

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15/01/2015 :
Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu est approuvé et signé.

DECISION

Décision **2015/002** : attribution du marché de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du tennis couvert. Après analyse effectuée par M.Porcu, le marché a été attribué à la société S.E.C.C, pour une rémunération des honoraires de 7% des prestations.

FINANCES

2) Demande de subvention pour le fonctionnement et l'équipement collectif de la Police Municipale.

Il est envisagé d'acheter un nouveau véhicule pour la Police Municipale. Si cette dépense est votée, nous pourrions prétendre à une subvention du Conseil Général du Val d'Oise dans le cadre de l'aide au fonctionnement des forces de Police Municipale.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°10

3) Demande de subvention pour l'extension du réseau de vidéosurveillance.

Afin de protéger les utilisateurs du complexe sportif et ainsi éviter les vols et dégradations divers, nous souhaiterions installer 4 caméras au gymnase.

De plus, il serait nécessaire d'installer 4 caméras supplémentaires afin de sectoriser le village. Ceci, dans le but de permettre une meilleure élucidation des crimes et délits considérant que le trafic sur les axes principaux est très dense aux heures de pointe et qu'il est difficile de repérer un véhicule suite à un fait.

Si cette dépense est inscrite au budget 2015, nous pourrions prétendre à une subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour le projet d'extension de la vidéo-protection.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°11

4) Demande de subvention 2015 au titre du fonds scolaire

Des travaux d'entretien vont avoir lieu dans l'école comme chaque année et nous pouvons prétendre à une subvention du département dans le cadre « Fonds Scolaire »

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°12

5) Demande de subvention Petite Enfance

Des travaux d'entretien sont prévus dans le bâtiment multi accueil. A ce titre, nous pouvons prétendre à une subvention du département dans le cadre « Petite Enfance »

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°13

RESSOURCES HUMAINES

6) Modification de taux de rémunération accessoire d'un professeur de musique.

Nous avons reçu un arrêté d'avancement d'échelon de la commune de Survilliers concernant un professeur de musique qui est rémunéré en activité accessoire sur la commune de Saint-Witz.

Nous devons appliquer ce nouveau taux horaire (continuité de l'agent qui doit être égale sur toutes les communes où il y a activité)

A compter du 1^{er} mars 2015, la rémunération d'un professeur de musique qui était à 23.85€ brut de l'heure est modifiée à 26.42€ brut de l'heure.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°14

7) Rémunération des professeurs des écoles accompagnant leurs élèves en classe découverte.

Aux mois d'avril et mai 2015 auront lieu des départs en classe de découverte à l'école élémentaire.

4 professeurs des écoles sont concernés et il convient de leur verser une indemnité journalière.

Cette indemnité est fixée par la Préfecture, service des affaires scolaires, et au vue de cette revalorisation du SMIC et du salaire minimum garanti au 01/01/2015 (9.61€ de l'heure et 3.52€ de l'heure), elle se décline comme suit :

Avantage en nature :	3.52x2	=	7.04€
Indemnité forfaitaire pour sujétion spéciale :			4.57€
Indemnités pour travaux supplémentaires :	(9.61€x230) x100	=	22.11€
Montant global de l'indemnité :		=	33.72€

Les avantages en nature venant en déduction du montant global de l'indemnité soit :

33.72€-7.04€=26.28€/jour

AFFAIRES GENERALES

8) Dématérialisation des actes

Nous avons reçu une convention de la Préfecture afin de procéder à l'envoi dématérialisé des arrêtés, décisions, délibérations et actes d'urbanisme.

Dans un premier temps, la télétransmission concernera les envois des documents soumis au contrôle de légalité.

Plus tard dans l'année, nous pourrons également l'utiliser pour les actes budgétaires. Nous devons utiliser un logiciel financier compatible et homologué.

Celui-ci devra intégrer les dernières fonctionnalités de l'application TotEM. La dématérialisation des actes passera par le module « Actes Budgétaires »

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°16

9) Désignation des représentants des collectivités locales au sein du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Le 18 novembre 2014, la Préfecture du Val d'Oise a signifié la modification des conseils d'administration des collèges et lycées. La Communauté d'Agglomération doit désigner un représentant et ce, avant le 27 février 2015 (date limite d'envoi des convocations au Conseil d'Agglomération du 05 mars 2015).

La commune doit désigner un représentant.

M. Emmanuel PETIOT a été désigné comme titulaire

Mme Marion BERSON-GEANT a été désignée comme suppléante.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°17

DIVERS

Présentation de Monsieur Vanderstigel d'un diaporama, émanant de la Communauté d'Agglomération, ayant pour objet l'obligation des communes quant à la production des logements sociaux.

Les communes sont tenus de créer un parc de logements sociaux de 25%, d'après la loi Duflot, votée en 2013.

Fin de séance : 22h30

La secrétaire de séance
Djamila LASRI

Monsieur le Maire
Germain BUCHET